



BULLETIN DE RÉSERVATION INDIVIDUEL

Réservé aux 1000 & UN Loisirs :

N° inscripteur :

N° participant :

Codif :

N° activité(s) :

Validation BR : OK Réaffectation

FICHE ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIVEUR

♦ L'Inscripteur :

Parents Représentant légal/tuteur Structure d'accueil Référent(e) social(e) ASE Autres :

Nom & Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone(s) :/.....

Courriel :

♦ Qualité et coordonnées de la personne à qui envoyer le dossier d'inscription :

[si différent du demandeur]

.....

.....

♦ Qualité et coordonnées du payeur à qui envoyer les éléments de facturation :

[si différent des précédents]

.....

.....

RENSEIGNEMENTS SUR LE VACANCIER

♦ Le Vacancier :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / (..... ans) (jj) (mm) (aaaa)

Le participant est déjà parti en 2016 ou/et en 2015 avec « Les 1000 & UN Loisirs »

Le participant est déjà parti avec « Les 1000 & UN Loisirs » avant 2015 (précisez l'année) :

Il s'agit d'une toute première inscription auprès de l'association « Les 1000 & UN Loisirs »

↳ Voici quelques premières informations sur le vacancier *[cocher la case qui correspond le plus au profil du vacancier]*

▪ Le vacancier a-t-il déjà participé à un séjour adapté ? Oui Non

↳ Si oui, avec quel organisme ?

▪ Nature du handicap ? (physique, mental, sensoriel, autres...) :

↳ Précisez la (ou les) déficiences (autisme...) :

▪ Le vacancier a-t-il un appareillage ? Oui Non

↳ Si oui, lequel ?

▪ Le vacancier présente-t-il des crises d'agitation ou/et de comportement ? Oui Non

▪ Le vacancier a-t-il tendance à la fugue ? Oui Non

▪ L'état du vacancier exige-t-il le recours journalier à un professionnel de la santé (médecin, infirmière, kinésithérapeute, psychologue..) ? Oui Non

↳ Si oui, précisez :

À renvoyer à l'association Les 1000 & UN Loisirs par courrier au 46 rue de la Gare Wez-Macquart 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES ou par mail à l'adresse contact@les1000etunloisirs.fr.

Il vous est possible de remplir ce bulletin de réservation en ligne sur notre site internet www.les1000etunloisirs.fr

ENFANTS

N° activité	Nom de l'activité,	Type d'activité	Période	Cocher la ou les cases selon la réservation souhaitée
1720	Au pays des Géants	Sortie récréative	Hiver	
1700	1000 & UN fait son carnaval	Week-end	Printemps	
1722	1000 & UN fait son cirque	Journée récréative	Printemps	
1724	Vient jouer au foot comme un pro !	Journée récréative	Printemps	
1725	Bienvenue chez les gigottos, automates	Sortie récréative	Printemps	
1780	Sensations nautiques en Vendée	Séjour	Printemps	
1727	Ronde européenne des géants	Sortie récréative	Printemps	
1702	Le camp des trappeurs	Week-end	Été	
1751	Les p'tits moussaillons	Séjour	Été	
1752	Contes et légendes en pays breton	Séjour	Été	
1753	Fest noz en Armorique	Séjour	Été	
1756	Sous le soleil de Provence	Séjour	Été	
1758	Au pied des volcans	Séjour	Été	
1764	Les ch'tis moussaillons	Séjour	Été	
1729	Grande chasse au trésor 2.0	Après-midi récréatif	Automne	
1731	Par ici les artistes !	Journée récréative	Automne	
1704	L'école des sorciers	Week-end	Automne	
1706	C'est Noël avant l'heure !	Week-end	Automne	
1782	Nouvel-an auvergnat	Séjour	Fin d'année	

EVENTS	N° activité	Nom de l'activité,	Type d'activité	Période	Cocher la ou les cases selon la réservation souhaitée
	1740	Chasse à l'œuf	Événementiel	Printemps	
1741	Animation spectacle déambulatoire	Événementiel	Printemps		

ADULTES	N° activité	Nom de l'activité	Type d'activité	Période	Cocher la ou les cases selon la réservation souhaitée
	1721	Au pays des Géants	Sortie récréative	Hiver	
1701	1000 & UN fait son carnaval	Week-end	Printemps		
1723	1000 & UN fait son cirque	Journée récréative	Printemps		
1726	Bienvenue chez les gigottos, automates	Sortie récréative	Printemps		
1781	Sensations nautiques en Vendée	Séjour	Printemps		
1728	Ronde européenne des géants	Sortie récréative	Printemps		
1703	Le camp des trappeurs	Week-end	Été		
1750	Escapades bretonnes	Séjour	Été		
1754	Bevet breizh	Séjour	Été		
1755	Au pays des druides	Séjour	Été		
1757	Escapades vendéennes	Séjour	Été		
1759	Flâneries en Poitou-Charentes	Séjour	Été		
1760	La montagne ça vous gagne !	Séjour	Été		
1761	Balades en pays vosgien	Séjour	Été		
1762	Au cœur du bocage normand	Séjour	Été		
1763	Le littoral ch'ti en fête	Séjour	Été		
1730	Grande chasse au trésor 2.0	Après-midi récréatif	Automne		
1732	Par ici les artistes !	Journée récréative	Automne		
1705	L'école des sorciers	Week-end	Automne		
1707	C'est Noël avant l'heure !	Week-end	Automne		
1783	Nouvel-an auvergnat	Séjour	Fin d'année		
1784	Fin d'année au cœur des Vosges	Séjour	Fin d'année		

♦ L'inscripteur :

- ✓ Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales d'inscription, d'annulation, de vente et de déroulement des séjours adaptés proposés par *Les 1000 & UN loisirs* (cf. verso);
- ✓ J'atteste que les renseignements portés sur ce bulletin de réservation et qui le seront sur le dossier d'inscription sont exacts et complets. *Les 1000 & UN loisirs* ne sera nullement incriminé pour des faits ou éléments n'ayant pas été annotés dans ces documents ;
- ✓ Je m'engage à informer *Les 1000 & UN loisirs* de tout changement intervenant avant le départ (notamment : comportement ; situation administrative ; traitement) ;
- ✓ Je note :
 - qu'un dossier d'inscription sera envoyé(e) dans les plus brefs délais à réception, par « *Les 1000 & UN Loisirs* », de ce bulletin de réservation dûment complété et signé ;
 - qu'aucun acompte n'est à joindre avec le présent bulletin de réservation ;
 - que l'inscription ne pourra être considérée comme ferme et définitive que lorsque le dossier d'inscription complet (ou fiche d'inscription) aura été validé(e) par l'équipe pédagogique et sanitaire du séjour.

À : Date :

Signature du demandeur + cachet de la structure/service (le cas échéant) :

RAPPELS MODALITÉS D'INSCRIPTION

Quelques principes sur les réservations :

- Afin de vous garantir le meilleur suivi, nous ne prenons **aucune réservation téléphonique**.
- Nous nous adaptons du mieux possible en fonction des contraintes spécifiques de chacun de nos vacanciers. C'est pourquoi les programmes des séjours sont susceptibles d'être modifiés en fonction des demandes.
- La validation du dossier d'inscription par nos équipes pédagogiques garantit un accueil des vacanciers dans les meilleures dispositions.
- Nous ne poursuivons pas une logique de remplissage automatique des séjours. Nous nous efforcerons de satisfaire les choix de destination. Il nous faudra cependant tenir compte des contraintes techniques de la maison et de l'équilibre des groupes.

Désistement avant le départ : voir les Conditions Générales de Ventes au verso

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement.

Les 1000 & UN Loisirs 
46, rue de la gare
59930 WEZ-MACQUART
03 20 54 91 35 / contact@les1000etunloisirs.fr

les1000etunloisirs.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2017

Les conditions d'exercice relatives à l'organisation et à la vente de nos séjours sont fixées par la Loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, le décret n° 94-490 du 15 juin 1994 (articles 95 à 103). Ces textes sont consultables sur notre site Internet ou envoyés sur simple demande. Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont définies par le Code du Tourisme. Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'acceptation complète et sans réserve de nos conditions générales et particulières de vente.

ADHÉSION

Nos activités sont réservées aux seuls adhérents usagers de notre association à jour de leur cotisation. Cette cotisation est redevable lors de la première demande d'inscription et est valable pour l'année civile en cours. Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation.

Cotisation 2017 : 10 euros par famille ou service de tutelle / 30 euros par structure collective. Le montant de la cotisation est automatiquement ajouté au tarif de la première activité réalisée au cours de l'année civile.

TARIFS

Nos tarifs comprennent :

Week-end et séjour uniquement :

Les frais de voyage aller-retour tel que mentionné dans le descriptif de l'activité * ; transports durant le week-end ou le séjour ; l'hébergement (draps et couvertures fournies) ; la taxe de séjour ; la pension complète (le lavage du linge personnel n'est pas garantie pour les séjours de moins de 10 jours ; il n'est pas prévu pour les week-ends) ; les changes complets de jour et de nuit pendant la durée du week-end ou du séjour (si nécessaire).

*Au départ/retour des villes mentionnées dans le descriptif de l'activité. Dans le cas d'un convoi particulier engendrant un surcoût, un devis vous indiquera le montant complémentaire à régler.

Pour toutes nos activités : les activités et loisirs réalisés ; les frais d'encadrement pédagogique, sanitaire et technique ; les assurances obligatoires ; les frais de dossier

Nos tarifs ne comprennent pas : l'adhésion annuelle à notre association, les achats personnels (argent de poche), les frais médicaux avancés pendant une activité pour le vacancier, l'assurance-annulation.

Les prix figurant dans ce catalogue peuvent être soumis à variation à la hausse en fonction des variations du taux de change, du coût des transports, des taxes afférentes aux prestations offertes. De même, si des augmentations actuellement imprévisibles devaient modifier les conditions économiques de réalisation des séjours entre la conception de cette brochure et le jour du départ, nous serions contraints de remanier les prix présentés dans cette brochure.

MODIFICATION DE PROGRAMME PAR L'ORGANISATEUR

Les 1000 & UN Loisirs se réserve le droit, si les circonstances l'exigent (conditions climatiques, contraintes locales imprévues, raisons de sécurité ou capacités des participants), de modifier à tout moment les programmes d'activités mentionnés à titre indicatif dans ce catalogue. Et ce, tout en préservant au mieux les intérêts des participants.

MODIFICATION OU ANNULATION DE SÉJOUR PAR L'ORGANISATEUR

Les 1000 & UN Loisirs peut être amenée à changer le lieu de destination du séjour ou le type d'hébergement en raison de la carence du prestataire initialement prévu ou pour des raisons de force majeure. Dans ce cas, nous recherchons toujours avec les inscrivés concernés une solution de remplacement. Si celle-ci ne peut convenir, les acomptes versés sont intégralement remboursés sans que l'inscrivé puisse prétendre à des dommages et intérêts.

Les 1000 & UN Loisirs se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, en cas de force majeure ou en cas d'insuffisance du nombre de participants d'annuler un séjour. Dans ce cas, nous recherchons toujours avec les familles/inscrivés concernés une solution de remplacement. Si celle-ci ne peut convenir, les acomptes versés sont intégralement remboursés sans que l'inscrivé puisse prétendre à des dommages et intérêts.

MODES DE RÈGLEMENT

Les modes de règlements acceptés sont : chèque bancaire ou postal à l'ordre des « 1000 & UN Loisirs », espèces, virement bancaire, prélèvement automatique (sur demande), mandat cash ou mandat compte postal, chèques vacances ANCV. Nous déclinons toute responsabilité lors de l'expédition de vos bons, chèques, chèques vacances et numéraires.

Les 1000 & UN Loisirs est conventionnée auprès de certaines CAF. Si vous souhaitez faire valoir des aides CAF, nous vous remercions de vérifier auprès de nos services l'éligibilité de vos droits.

Une attestation de séjour est disponible sur simple demande afin de solliciter des aides financières de votre CE, mairies ou autres.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit se faire par écrit.

Nous mettrons alors en place une procédure de remboursement si des acomptes ont été versés. Cependant des frais auront déjà été engagés par notre association, c'est pourquoi une retenue sur le prix du séjour sera effectuée :

Retenue effectuée en cas de désistement sans raison médicale :

- plus de 45 avant le départ	150 euros de frais administratifs
- entre 45 et 21 jours avant le départ	300 euros de frais administratifs
- entre 20 et 10 jours avant le départ	80% du prix de l'activité
- moins de 10 jours avant le départ ou absence au départ	intégralité du prix de l'activité

Retenue effectuée en cas de désistement pour raison médicale (sur présentation d'un certificat médical) :

- entre 45 et 21 jours avant le départ	150€ de frais administratifs
- entre 20 et 10 jours avant le départ	15% du prix de l'activité
- moins de 10 jours avant le départ ou absence au départ	25% du prix de l'activité

ATTENTION :

- aucun remboursement ne sera consenti si le vacancier quitte le centre avant la fin du séjour, quel que soit le motif ;
- la cotisation d'adhésion n'est jamais remboursable.

ASSURANCE ANNULATION (OPTION FACULTATIVE)

Le participant peut obtenir le remboursement des acomptes et des sommes versées en règlement de l'activité (hors montant de la garantie annulation et des frais de dossier) en optant au moment de l'inscription, pour une garantie annulation. Le montant de cette garantie annulation doit être réglé impérativement au moment de l'inscription du participant et ne fera pas l'objet d'un remboursement.

Nous contacter pour toute mise en place.

ASSURANCES & ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Les 1000 & UN Loisirs souscrit toutes les assurances de responsabilité civile, professionnelle et individuelle accident pour chaque vacancier, salarié ou bénévole.

Tous nos participants bénéficient également d'un contrat rapatriement en cas de maladie ou accident nécessitant un retour anticipé. Cette décision ne peut-être prise que par les professionnels de santé locaux mis en relation avec les spécialistes de l'assistance par l'association.

Contrat MAIF n° 316 666 6 H / Assistance rapatriement : Inter-Mutuelles assistance.

INTERRUPTION DE SÉJOUR DU VACANCIER

Dans le cas d'un problème de comportement mettant en danger le participant lui-même ou le reste du groupe, un retour anticipé pourra être prononcé. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour anticipé seront à la charge exclusive de l'inscrivé.

FRAIS MÉDICAUX AVANCÉS POUR LE VACANCIER

Ils sont à la charge de l'inscrivé. Dans le cas où l'association a avancé ces frais, une demande de remboursement sera adressée dans les meilleurs délais après le séjour. Dès réception du règlement, l'association enverra la ou les feuilles de maladie/ordonnances pour le remboursement auprès de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale ou éventuellement la Mutuelle de chaque inscrivé.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent obligatoirement être adressées par écrit à la présidence de l'association Les 1000 & UN Loisirs dans un délai maximum de 30 jours après la fin du séjour. Une réponse circonstanciée y sera apportée dans les meilleurs délais.

INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Conformément aux lois en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification que vous pouvez exercer en vous adressant à l'association